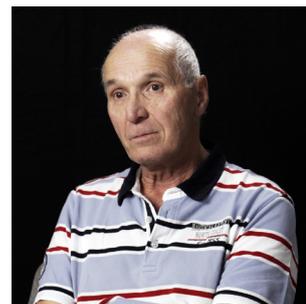


C.2

Christian Amsler

Informations, sources et tâches

C.2.1 Informations dans le média éducatif



1^{ère} partie : (00:33) Christian Amsler est né en 1950 dans le canton de Genève. Il est déclaré fils illégitime à la naissance et est placé en pouponnière. Sa mère cherche à placer Christian dans sa famille en Suisse alémanique mais les autorités refusent.

2^{ème} partie : (02:40) Après deux placements en institutions, il est accueilli dans une famille jusqu'en 1957 et le décès brutal de son frère d'adoption. Dès lors, il connaît plusieurs placements dans des cantons différents (par exemple : le Molard, institution campagnarde où les jeunes vivaient quasiment en autarcie et au rythme des travaux agricoles).

3^{ème} partie : (08:34) En 1966, Christian commence un apprentissage de vendeur, par défaut. En juin 1970, le directeur d'un foyer lui remet quelques papiers, un carnet d'épargne avec 150 francs et lui dit : « tu es libre ! ». C'est le début d'un nouveau chapitre de vie pour Christian qui, après des recherches, retrouve sa mère.

4^{ème} partie : (12:30) Christian se marie en 1985 et vit à présent entouré de son épouse, ses filles et de nombreux petits-enfants. Il plaide aujourd'hui pour un meilleur système de protection de l'enfance et témoigne pour dénoncer les maltraitances infantiles, notamment au regard de la prise en charge psychiatrique (et les prescriptions médicamenteuses) qu'il a subie toute sa jeunesse.

C.2.2 Chronologie

1950 : Naissance de Christian et placement en pouponnière

1955 : Placement en famille d'accueil

1963 : Placement à la ferme du Molard (canton de Vaud)

1985 : Mariage

2017 : Témoignage dans *L'Illustré*

2018 : Accès aux archives de l'État de Genève

C.2.3 Photographies personnelles



Christian à 11 ans (ferme d'Oulens)



Christian à 20 ans



Christian à 26 ans



Christian à 30 ans

C.2.4 Autres sources

L'illustré. Interview de Christian Amsler. (2017, 26 avril). À la recherche de l'enfance perdue [Interview]. L'illustré, 50-57.

1^{ère} partie : Contexte familial

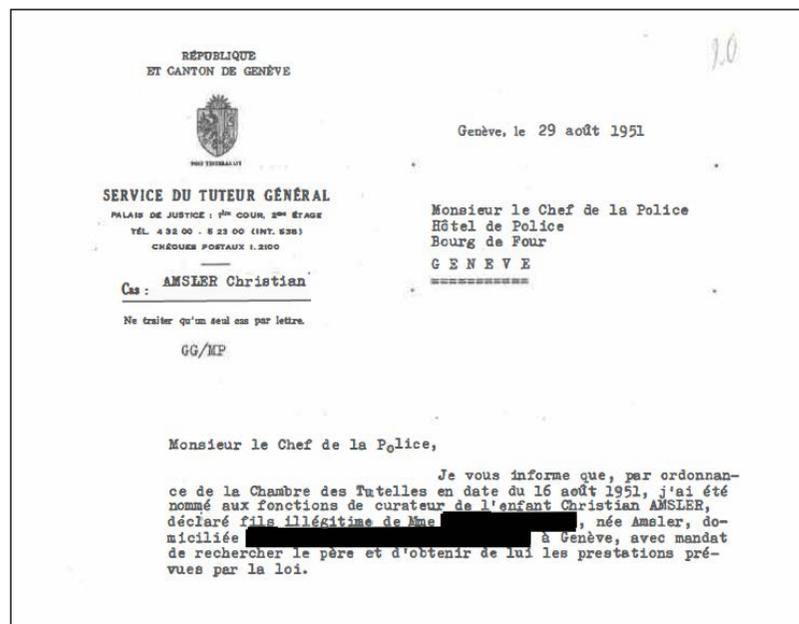
1. Première photographie de Christian vers l'âge de 3 ou 4 ans dans l'institution Le Châtelard.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après toi, pourquoi Christian n'a-t-il pas de photo de lui quand il était bébé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Car il est placé en nourrice dès sa naissance. <input type="checkbox"/> Car il est placé en nourrice dès sa naissance. <input type="checkbox"/> Car ses photos ont été perdues. <input type="checkbox"/> Car on ne faisait pas de photos à l'époque.
II	D'après toi, pourquoi Christian n'a-t-il pas de photo de lui quand il était bébé ?	Il a été placé en nourrice dès sa naissance et il n'a donc pas de photos de famille de quand il était bébé.
III	D'après toi, pourquoi Christian n'a-t-il pas de photo de lui quand il était bébé ?	Il a été placé en nourrice dès sa naissance et il n'a donc pas de photos de famille de quand il était bébé.

1^{ère} partie : Contexte familial

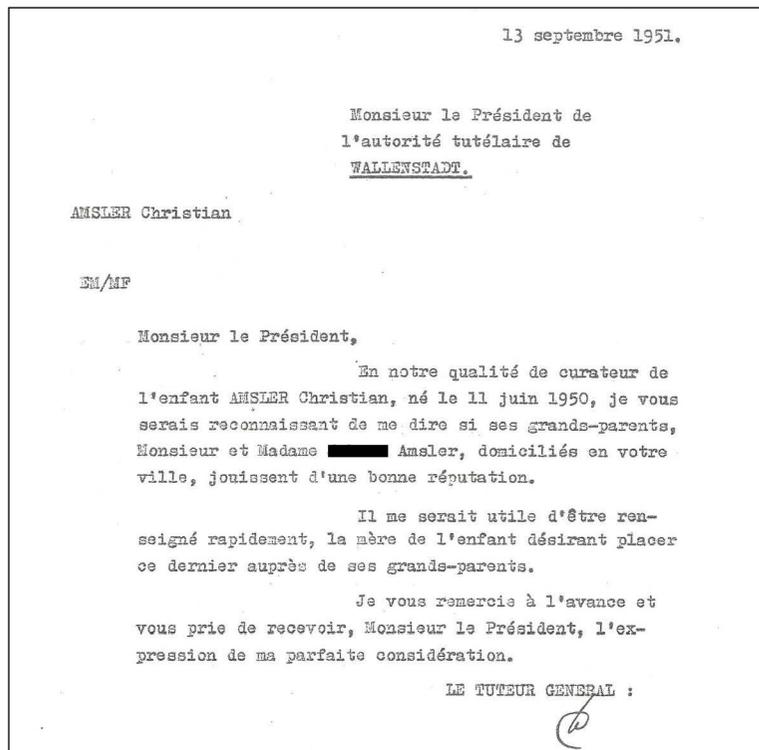
2. Courrier du Tuteur général adjoint au Chef de la Police de Genève, le 29 août 1951.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Qu'apprends-tu dans cet extrait ? <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'État cherche une famille d'accueil pour Christian.<input type="checkbox"/> L'État cherche le père de Christian pour qu'il paie ce qu'il doit pour son fils.<input type="checkbox"/> L'État cherche le père de Christian pour qu'il s'occupe de sa femme Marie Desplands.	<input checked="" type="checkbox"/> L'État cherche le père de Christian pour qu'il paie ce qu'il doit pour son fils.
II	Quelles informations peux-tu trouver dans ce document sur la situation familiale du petit Christian ?	Décision de mise en tutelle de Christian Amsler. Christian est un « cas » traité par le Service du Tuteur Général. Christian est un enfant illégitime. On ne sait pas qui est son père.
III	Qu'est-ce que les termes de « curateur » et « fils illégitime » te disent de la situation familiale de Christian ?	Christian est né hors-mariage. C'est l'État qui s'occupe de Christian, parce qu'on ne sait pas qui est son père.

1^{ère} partie : Contexte familial

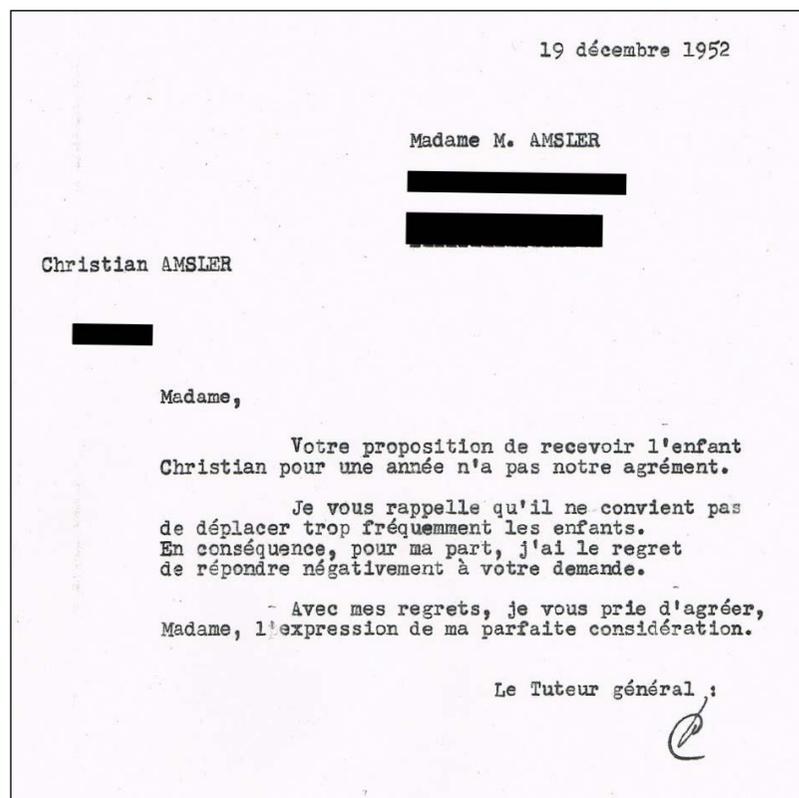
3. Courrier du Tuteur général au Président de l'autorité tutélaire de Wallenstadt (canton de Saint-Gall), le 13 septembre 1951.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>Pourquoi le Tuteur général veut-il savoir si les grands-parents de Christian « jouissent d'une bonne réputation » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour mieux connaître la famille de Christian. <input type="checkbox"/> Pour décider si Christian doit quitter ses grands-parents. <input type="checkbox"/> Pour décider si Christian peut habiter chez eux. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Pour décider si Christian peut habiter chez eux.
II	<p>Pourquoi le Tuteur général veut-il savoir si les grands-parents de Christian « jouissent d'une bonne réputation » ?</p>	<p>Le Tuteur général veut savoir si c'est une bonne chose que Christian aille habiter chez ses grands-parents.</p>
III	<p>Que demande le Tuteur général et pourquoi ?</p>	<p>Le Tuteur général veut savoir si les grands-parents de Christian sont des gens de bonne réputation. Il veut s'assurer qu'ils pourraient bien s'occuper de Christian s'il venait habiter chez eux.</p>

1^{ère} partie : Contexte familial

4. Réponse du Tuteur général à la demande de la mère de Christian, le 19 décembre 1952.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après le récit de Christian, quels sont ses souvenirs de sa famille d'accueil ? <input type="checkbox"/> Il n'a pas de souvenirs de cette période. <input type="checkbox"/> Il ne s'entendait pas avec son frère adoptif, Etienne. <input type="checkbox"/> Il garde de bons souvenirs de cette période de vie avec Etienne.	<input checked="" type="checkbox"/> Il garde de bons souvenirs de cette période de vie avec Etienne.
II	En regardant cette photographie et d'après le récit de Christian, que peux-tu dire sur ses souvenirs dans sa famille d'accueil ?	Il garde de bons souvenirs de cette période où il avait une vraie vie de famille. Jusqu'à la mort d'Etienne.
III	En regardant cette photographie et d'après le récit de Christian, que peux-tu dire sur cette période de sa vie ?	Il garde de bons souvenirs de cette période où il avait une vraie vie de famille, ils allaient se baigner, etc. Il appelait ses parents adoptifs « maman » et « papa ». La situation a changé quand Etienne est mort. Sa mère adoptive s'est mise à le maltraiter et le père adoptif a alerté les autorités pour qu'ils trouvent une autre famille pour Christian.

2^{ème} partie : Situation de placement

1. Photo de Christian (à gauche) et Etienne en 1957.



Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

D'après le récit de Christian, quels sont ses souvenirs de sa famille d'accueil ?

- Il n'a pas de souvenirs de cette période.
- Il ne s'entendait pas avec son frère adoptif, Etienne.
- Il garde de bons souvenirs de cette période de vie avec Etienne.

- Il garde de bons souvenirs de cette période de vie avec Etienne.

II

En regardant cette photographie et d'après le récit de Christian, que peux-tu dire sur ses souvenirs dans sa famille d'accueil ?

Il garde de bons souvenirs de cette période où il avait une vraie vie de famille. Jusqu'à la mort d'Etienne.

III

En regardant cette photographie et d'après le récit de Christian, que peux-tu dire sur cette période de sa vie ?

Il garde de bons souvenirs de cette période où il avait une vraie vie de famille, ils allaient se baigner, etc. Il appelait ses parents adoptifs « maman » et « papa ». La situation a changé quand Etienne est mort. Sa mère adoptive s'est mise à le maltraiter et le père adoptif a alerté les autorités pour qu'ils trouvent une autre famille pour Christian.

2^{ème} partie : Situation de placement

2. Photo de Clairival à Vandoeuvres (Genève) où Christian est placé à ses 7 ans jusqu'à ses 13 ans.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Qu'est-ce que Clairival ? <input type="checkbox"/> Une école. <input type="checkbox"/> Un foyer de mineurs. <input type="checkbox"/> Une institution religieuse.	<input checked="" type="checkbox"/> Un foyer de mineurs.
II	Christian a-t-il des bons souvenirs de sa période de vie à Clairival ?	Oui, car il était bien logé, nourri et occupé par des activités et des vacances. Mais il ne se sentait pas aimé.
III	Dans son récit, Christian dit : « De ces 5 ans, j'ai tout appris ». Pourquoi pense-t-il cela ?	Car il trouve qu'il a été éduqué, bien nourri, et occupé par des activités et des vacances.

2^{ème} partie : Situation de placement

3. Christian à la ferme du Molard en 1964.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>D'après le récit de Christian, pourquoi a-t-il été déplacé de Clairival à la ferme du Molard ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Christian était malheureux à Clairival. <input type="checkbox"/> Christian s'est mal comporté à Clairival. <input type="checkbox"/> Christian a passé de bonnes vacances à la ferme 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Christian a passé de bonnes vacances à la ferme</p>
II	<p>D'après le récit de Christian, quels souvenirs garde-t-il de cette période à la ferme du Molard ?</p>	<p>Ils étaient une dizaine d'enfants, ils mangeaient correctement, mais ils devaient beaucoup travailler à la ferme, en plus d'aller à l'école. Ils devaient se laver dans le froid. Il a été battu. C'était horrible. Il avait l'impression d'être un esclave.</p>
III	<p>Pourquoi selon toi Christian a-t-il été placé dans une ferme ?</p>	<p>Christian avait beaucoup aimé son séjour à la ferme d'Oulens, aussi les autorités ont cru bon de le placer dans une autre ferme, celle du Molard. Mais selon lui, c'était horrible, il avait l'impression d'être un esclave.</p>

2^{ème} partie : Situation de placement

4. Lettre de l'assistante sociale à Christian, le 10 juin 1964.

Cher Christian,

Ces lignes pour te souhaiter un bon anniversaire. J'espère que cette journée se passera bien et que dans l'année qui vient, tu feras plaisir à tous et à toi-même surtout par tes progrès.

[...]

Merci aussi pour ta lettre du mois dernier. Comme tu le sais probablement déjà, j'ai pris contact avec ta marraine, afin que tu puisses passer chez elle ce prochain week-end. Tu es donc attendu chez elle à 11 h. 30 samedi. Ensuite, ta marraine t'attendra pour dîner et, s'il fait beau, t'emmènera probablement à Chancy. J'espère que tu auras du plaisir pendant ce week-end et, comme je ne te reverrai probable-ment pas avant tes vacances, je te souhaite déjà un très bon voyage en Belgique. J'espère que tu auras beaucoup de plaisir. Je viendrai te voir à ton retour, mais entre deux, nous avons donc convenu que tu passerais une semaine à Oulens, chez M. et Mme [redacted] ou M. et Mme [redacted] te déposeront le samedi 8 août à leur retour de Belgique.

Ainsi, tu as beaucoup de choses agréables en perspective et j'espère qu'à l'école ton maître n'aura qu'à faire des éloges à ton sujet.

Bonne fête encore et reçois, cher Christian, mes affectueuses pensées.

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	D'après le récit de Christian, est-ce que passer une semaine à la ferme d'Oulens fait partie des « choses agréables » ? Justifie ta réponse.	Oui, il a gardé de bons souvenirs de ses vacances à la ferme d'Oulens, les hôtes sont devenus un peu comme des grands-parents. Les conditions de vie étaient nettement meilleures qu'à la ferme du Molard.
II	D'après cette lettre et le récit de Christian, était-il heureux à la ferme du Molard et pourquoi retourne-t-il en vacances à Oulens	Étant placé au Molard, il continue de retourner de temps à autre à Oulens, les hôtes sont devenus un peu comme ses grands-parents. Les conditions de vie étaient nettement meilleures qu'à la ferme du Molard, où il était traité comme un enfant esclave.
III	En confrontant cette lettre au récit de Christian, que peux-tu dire de la manière dont Christian est suivi par son assistante sociale ?	Elle est gentille avec lui, elle pense à son anniversaire, elle s'occupe d'organiser un week-end et des vacances. Mais on dirait qu'elle ne sait pas que Christian souffre beaucoup au Molard où il est traité comme un esclave.

3^{ème} partie : Se construire une vie

1. Contrat d'apprentissage de vendeur, canton de Genève, le 13 décembre 1966.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
OFFICE CANTONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
23, rue Ferdinand-Hodler - Rappeler tél. 27.28...

13 DÉC. 1966
GENÈVE
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
Approuvé par l'autorité cantonale de surveillance

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

IMPORTANT : Les trois exemplaires du présent contrat, dûment complétés et signés, doivent être retournés à l'office cantonal au plus tard quatre jours après l'expiration du temps d'essai légal de 4 semaines. Les parties recevront ensuite l'exemplaire qui leur revient. La résiliation du contrat, de même que toute autre modification essentielle, doit être communiquée immédiatement à l'office cantonal.

(Prétre d'écrire à la machine ou en lettres majuscules)

Entre les soussignés,

Le Chef d'établissement ou l'entrepreneur:
Nom et prénom ou raison sociale: [REDACTED]
Adresse professionnelle: [REDACTED]

d'une part, et

Le représentant légal:
Nom et prénom: Tuteur Général Profession: Tuteur général
Adresse exacte: [REDACTED] Etat civil: [REDACTED]
agissant en qualité de père-mère / tuteur * de

L'apprenti(e):
Nom et prénom: A M O L A R D Christian né(e) le 11.6.50
originaire de (canton ou pays): GE
Adresse exacte: 1211 Pt-Sacconex 19, Epallabau, 2/Foray de laumes
Dernière école suivie: Ecole primaire degré: 80 en 19...-19...

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

ART. 1. — Profession enseignée, durée du contrat et temps d'essai (art. 17 de la loi cantonale sur la formation professionnelle et le travail des mineurs, du 4 juillet 1959). — Le Chef d'établissement s'engage à recevoir l'apprenti(e) dans son entreprise pour lui enseigner la profession de: vendeur
pendant deux ans, et 2 mois, soit du 1^{er} mai 1966 au 31-5-68 30.4.68
y compris le temps d'essai de 2 semaines * / mois * (maximum deux mois).

ART. 2. — Horaire et durée du travail (art. 78 et 72 à 74 de la loi).
Eté: 47 heures par semaine Hiver: 48 heures par semaine
le matin, de 7^h 45 à 12 heures de à heures
l'après-midi, de 14^h 15 à 19 heures de à heures identique
le samedi matin de 7^h 30 à 12 heures de à heures à l'horaire
le samedi après-midi de 15 à 18 heures de à heures d'été
congés hebdomadaires: jeudi après-midi

ART. 3. — Rémunération (art. 27 de la loi). — L'apprenti(e) reçoit par-heure * / par-jour * / par-semaine * / par mois *
1^{re} année: 800 Fr. 150.-- 2^e année: sem. Fr. 230.--
3^e année: sem. Fr. 160.-- 4^e année: sem. Fr. 280.--
plus indemnité conditionnelle de Fr. 50.-- par mois (*), carnet de dépôt en

ART. 4. — Logement et entretien (art. 25 et 31, alinéa 4 de la loi). — L'apprenti(e) reçoit les prestations suivantes: plus
(*). Condition: application soumise au travail et à l'encadrement (au verso)
(par exemple: logement, nourriture, entretien du linge et des vêtements, etc.)

(* Prêtre de bilfer ce qui ne convient pas.)
(Attestation: la signature d'un membre de la famille autre que le représentant légal n'est pas valable.)

Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

D'après le récit de Christian, voulait-il faire un apprentissage de vendeur ?

Non, car il rêvait d'être pilote de ligne.

Oui, car il peut enfin quitter la ferme du Molard.

Non, car il rêvait d'être pilote de ligne.

Oui, car le travail est moins dur que dans une ferme.

II

D'après le récit de Christian, était-il content de faire un apprentissage de vendeur ?

Non, ce n'était pas son choix. Il aurait voulu devenir pilote de ligne.

III

D'après le récit de Christian et ce document, qui est-ce qui choisit sa formation professionnelle ? Christian était-il content de ce choix ?

C'est le Tuteur Général qui choisit. Christian aurait voulu devenir pilote de ligne, mais il n'a pas eu le choix de la formation qui lui a été imposée.

3^{ème} partie : Se construire une vie

2. Rapport de tutelle de Christian Amsler (période 1968–1970), le 29 juin 1970.

Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

Qu'est-ce qu'un rapport de tutelle selon toi ?

Un rapport dans lequel on décrit la situation de la personne qui est suivie.

II

Quel est ce document et quelles informations peux-tu récolter ?

C'est un rapport de tutelle qui décrit la situation de Christian. On y voit qu'il a un travail et un logement, que son évolution est positive. Christian est majeur et il n'a plus besoin d'être suivi.

III

Quel âge à Christian à ce moment-là et qu'annonce le document ?

Christian a 20 ans, il est majeur. Ce document décrit sa situation qui est positive et que la tutelle peut prendre fin.

Dossier Chambre des tutelles n° 558

Rapport de tutelle de (nom, prénoms) Christian AMSLER
né le 11 juin 1950
originaire de Genève
pour la période du 15 février 1968 au 11 juin 1970

Art. 405 al. 1 CCS: Le tuteur veille à l'entretien et à l'éducation du pupille mineur.
Art. 35 de la loi d'application du CCS: Lors de la reddition de son compte de tutelle (CC art. 413), le tuteur doit présenter un rapport écrit concernant l'éducation, l'instruction, les soins donnés au pupille, et ses propositions éventuelles.

22 JUL 1970
LE CONTRÔLEUR

Domicile de Christian : [REDACTÉ]
Domicile de la mère : Mme AMSLER, [REDACTÉ]
Santé : excellente

Observations :
Christian a terminé avec succès son apprentissage de vendeur en juin 1968. Il a travaillé ensuite une année comme vendeur dans un magasin de sports avant de partir faire son école de recrues. En décembre 1969 Christian a quitté le Foyer pour apprentis de Moillebeau, puis a vécu quelques mois chez sa mère avant de prendre un studio avec un ami. Actuellement Christian travaille comme aide-déclarant en douane chez Richard Transport International.

L'évolution générale de Christian est très positive depuis une année. Il a perdu son attitude égocentrique, n'éprouve plus de dédain pour le monde et de ce fait est mieux accepté par les autres. C'est un garçon travailleur qui sait fort bien gérer ses affaires.

Christian a de fréquentes relations avec sa mère.

Biens : voir rapport ci-joint.

Mandat : vu la majorité de Christian prière de nous en relever.

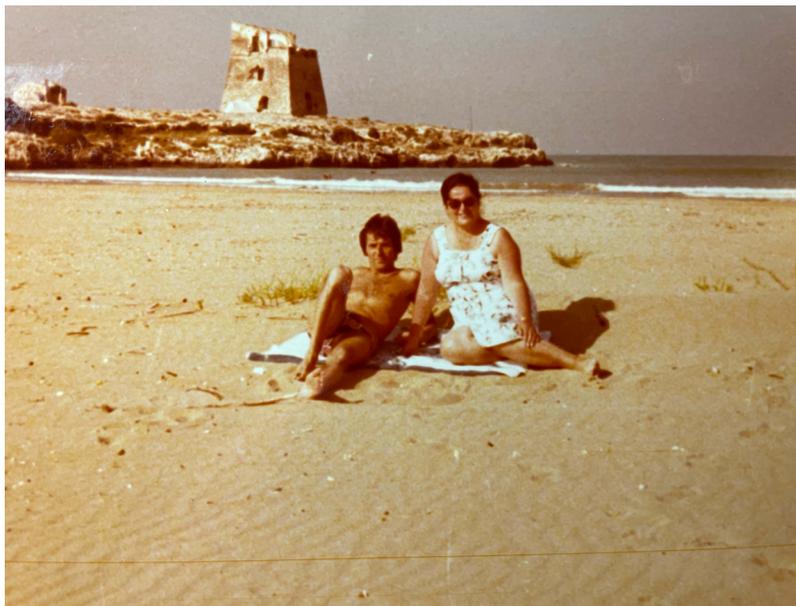
Genève, le 29 juin 1970
JES/ad

Note importante: s'il s'agit d'un mineur, indiquer le domicile des parents (adresse complète)

04.1164

3^{ème} partie : Se construire une vie

3. Christian et sa maman en vacances en Italie en 1970.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Décris cette photo et ce qu'elle t'évoque d'après le récit de Christian.	Christian a retrouvé sa mère avec laquelle il passe des bons moments. Il est adulte et semble avoir une vie heureuse.
II	Décris cette photo et ce qu'elle t'évoque d'après le récit de Christian.	Christian a retrouvé sa mère avec laquelle il passe des bons moments. Il est adulte et semble avoir une vie heureuse.
III	Décris cette photo et ce qu'elle t'évoque d'après le récit de Christian.	Christian a retrouvé sa mère avec laquelle il passe des bons moments. Il est adulte et semble avoir une vie heureuse.

3^{ème} partie : Se construire une vie

4. Mariage du couple Amsler, le 26 octobre 1985.



Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	Rédige une légende pour cette photo du mariage de Christian.	Réponse libre.
II	Rédige quelques phrases sur ce que t'évoque ce moment dans la vie de Christian.	Réponse libre.
III	D'après cette photo et le récit de Christian, rédige quelques phrases sur ce que t'évoque ce moment dans la vie de Christian.	Réponse libre.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

1. Extrait d'un article du magazine *L'Illustré*, p. 51, 26 avril 2017.

A la recherche de l'enfance perdue



SEUL Placé à l'âge de 3 jours, le garçon, ici âgé de 3 ou 4 ans, est resté sous la responsabilité de l'Etat jusqu'à sa majorité.

Enfant «illégitime», placé bébé et jusqu'à sa majorité, un Genevois s'est lancé dans la quête éperdue de ses origines. Entre orphelinats sans chaleur ni tendresse, le drame de la mort d'un frère adoptif et l'adolescence passée à trimer à la campagne, récit d'une plongée dans un passé vertigineux.

Photos JULIE DE TRIBOLET ET DR - Texte CHIARA MEICHTRY-GONET

Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

Quelle est la nature de ce document et pourquoi a-t-il été publié ?

- C'est un article de magazine qui montre que Christian veut faire connaître son histoire.
- C'est un article de magazine qui trahit des choses que Christian ne voudrait pas qu'on sache.
- C'est le livre que Christian a rédigé pour raconter son histoire.

- C'est un article de magazine qui montre que Christian veut faire connaître son histoire.

II

Quelle est la nature de ce document et pourquoi a-t-il été publié ?

C'est un article de journal qui montre que Christian veut faire connaître son histoire.

III

À ton avis, pourquoi Christian témoigne-t-il dans ce magazine ?

Il témoigne parce que c'est important pour lui de faire connaître son histoire, peut-être pour que l'on arrête de stigmatiser les enfants placés et que l'on prenne mieux soin des enfants aujourd'hui.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

2. Courrier au Procureur général, le 8 février 2018.



Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

Quelle est la date de ce document ?
Qui est l'auteur ? Qui est le destinataire ? Quelle est l'information principale ?

Le 8 février 2018, Christian Amsler écrit au Ministère public du canton de Genève. Christian peut accéder au dossier de sa mère.

II

Quelle est la date de ce document ?
Quelle était la requête de Christian ?

Le document date du 8 février 2018. Christian a demandé au Ministère public de pouvoir accéder au dossier de sa mère.

III

Quelle était la requête de Christian dans son courrier initial et pourquoi penses-tu qu'il a fait cette demande ?

Christian a demandé au Ministère public de pouvoir accéder au dossier de sa mère. Il a voulu en savoir plus sur son histoire et sur les raisons pour lesquelles il n'a pas grandi auprès de sa mère.

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

3. Extrait d'un article du journal *Le Courrier*, le 31 janvier 2017.

DES ENFANTS PLACÉS CONCERNÉS

Parmi les victimes d'essais médicaux figurent des enfants de l'assistance publique, considérés comme «difficiles». L'Office fédéral de la justice, chargé d'examiner les demandes d'indemnisation d'anciens enfants placés, fait état de quelques cas.

Christian Amsler, 66 ans, a été l'un de ces «enfants difficiles». Sa mère l'a abandonné à sa naissance, dans une maternité genevoise. «Une femme seule ne pouvait pas assumer un en-

fant à cette époque.» Un document d'un psychiatre le décrit, à 5 ans, comme un enfant souffrant d'«un retard de développement mental», soit le «comportement caractéristique d'un enfant élevé en pouponnière (...) n'ayant pas pu établir les premières relations avec sa mère».

A 7 ans, il est déplacé à l'îlot familial Clairival à Vandœuvre. C'est là qu'il dit avoir subi malgré lui des tests de produits chimiques: «Nous étions plu-

sieurs dans ce cas. J'avalais des pilules quotidiennement. Ça m'abrutissait. Je me suis endormi en classe plusieurs fois.» Six ans plus tard, l'adolescent est «extrait de toute solution médicamenteuse» et envoyé dans d'autres foyers jusqu'à sa majorité. Aujourd'hui chef d'entreprise proche de la retraite, Christian Amsler estime qu'il sera très difficile, pour les victimes, de prouver ce qu'elles avancent. «La plupart des dossiers médicaux ont été détruits.» CW

Complexité	Tâches	Réponses suggérées
I	<p>Pourquoi Christian Amsler est-il cité dans cet article ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Parce que c'est un ancien enfant placé. <input type="checkbox"/> Parce qu'il a été abandonné par sa mère. <input type="checkbox"/> Parce qu'il a été victime d'essais médicamenteux. 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'il a été victime d'essais médicamenteux.</p>
II	<p>Pourquoi Christian Amsler est-il cité dans cet article ?</p>	<p>Parce qu'il est un exemple d'un ancien enfant placé qui a été victime d'essais médicamenteux.</p>
III	<p>Qu'est-ce que tu apprends de nouveau dans cet article à propos de Christian ?</p>	<p>J'apprends qu'il a été considéré comme un « enfant difficile », qu'il a été décrit par un psychiatre comme souffrant d'un « retard de développement mental » et qu'on a fait sur lui des tests de produits chimiques.</p>

4^{ème} partie : S'engager pour réparer

4. Lettre reçue par Christian suite à la parution d'un article sur son histoire dans *L'Illustré*, 2017.

Complexité

Tâches

Réponses suggérées

I

D'après toi, pourquoi cette personne écrit-elle cette lettre à Christian ?

Réponse libre.

II

D'après toi, pourquoi cette personne écrit-elle cette lettre à Christian ?

Réponse libre.

III

D'après toi, qu'est-ce que Christian a ressenti quand il a lu cette lettre ?

Réponse libre.

Bonvard le 28.04.2017

Bonjour Monsieur,

C'est par hasard, dans une salle d'attente, que j'ai feuilleté le magazine *Illustré*. Quelle ne fut pas ma stupéfaction en tombant sur l'article vous concernant. Je m'appelle [REDACTÉ]. Entre les années 1957 et 1972, mes parents tenaient le bureau de poste de Vandoeuwres.

Vous ne vous souvenez certainement pas de moi, mais moi, je me souviens très bien de vous et de Clairival.

J'habitais Vandoeuwres à la même période que vous et nous étions dans la même école. Dans la même classe ? Je ne m'en souviens plus.

Vous ne pouvez pas imaginer l'émotion que j'ai ressentie en lisant cet article et ainsi d'avoir de vos nouvelles par le biais de ce journal.

Je vais avoir 70 ans. Par la suite, j'ai moi-même enseigné dans cette école pleine de souvenirs, bons et moins bons.

Jusqu'à hier, je me suis très souvent demandé ce que vous aviez bien pu devenir et je ne suis pas la seule. Et ouï ! Qui ne se souvient pas de vous petit garçon, gentil, un peu triste, pas bagarreur, mais si (trop)souvent puni.

Nous, les élèves, ne avions pas le pourquoi des punitions, mais cela nous a tout de même marqué car nous sommes plusieurs à nous souvenir de vous, Christian Amsler.

Je suis tellement contente de savoir que vous avez une famille, que vous avez pu vous construire une vie. Je trouve très courageux la démarche que vous avez entreprise et je souhaite vivement qu'elle puisse vous apporter un apaisement sur ce passé de jeunesse difficile.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Christian, mes plus cordiales salutations et je vous souhaite de vivre encore de belles longues années. [REDACTÉ]